N. 27. TOME Ier 1re ANNÉE MERCREDI ET JEUDI 2 ET 3 FEVRIER 1842.

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 *mois*

Varsovie: R. ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)
Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



Varsovie, 3 *Février*. — Par une ordonnance du conseil d'administration en date du 9/21 Janvier 1842, et publiée par la gazette officielle du 20 Janv. (1 Février), l'institut des *Sourds-muets* à Varsovie vient de recevoir un notable accroissement. Le nombre des élèves appelés à jouir des bienfaits de cet établissement, est augmenté de 60, et sera fourni par les villes des divers gouvernements qui contribueront, chacune à raison de leurs revenus, à l'entretien des nouveaux pensionnaires.

PARTIE POLITIQUE.

Paris 25 *Janvier*. — L'amendement déposé sur le bureau de la chambre des députés par M. Billaut, et relatif à la question du droit de visite, a donné lieu à une vive discussion qui s'est prolongée pendant deux séances. Cet amendement est ainsi conçu: » cette prudence nous répond aussi que dans les arrangements concernant la répression d'un trafic coupable, votre gouvernement voudra mettre à l'abri de toute atteinte les légitimes intérêts de notre commerce maritime et la complète indépendance de notre pavillon.«

M. Billaut en développant sa proposition, a dit que les clauses connues, ou supposées du nouveau traité, étaient une atteinte aux principes généraux de la liberté des mers, aux intérêts de la France qui devait, au lieu de s'allier à l'Angleterre, rester à la tête des marines secondaires; une atteinte enfin aux intérêts du commerce français sur la côte d'Afrique, déclarée en état de blocus continuel.

M. Guizot s'est empressé de monter à la tribune pour combattre l'amendement de M. Billaut, et surtout les considérations que ce député a fait valoir à l'appui.

» D'abord, a dit le ministre, et c'est là le point capital, le droit des neutres reste sauf. Il n'est ni altéré, ni atteint par le traité relatif à la répression du trafic des nègres. Ce traité est tout spécial et ne touche en aucune manière au principe que la France a défendu à toutes les époques, sous l'ancienne monarchie comme sous la république et l'empire.« Il est bien entendu, fait observer la *Presse*, qu'en temps de guerre, *le pavillon couvre la marchandise;* il est bien entendu que ce principe est, et sera toujours pour nous, la règle suprême du droit maritime; il est bien entendu que, loin de déserter la cause de toutes

les marines secondaires, qui ont intérêt à maintenir ce principe, nous sommes ses défenseurs naturels et immuables. «

» Reste la crainte qu'on n'abuse du droit de visite pour molester notre commerce, soit en exerçant ce droit indûment et sans motif sérieux, soit en multipliant le nombre des croiseurs dans une proportion telle qu'il nous fût impossible d'en entretenir un nombre équivalent : à cet égard, Monsieur Guizot a déclaré formellement que l'Angleterre par elle-même n'avait *pas le pouvoir de faire un croiseur.* Ce pouvoir est subordonné au consentement préalable de la France. Pour qu'un vaisseau anglais ait le droit d'exercer la visite en mer, il faut non seulement qu'il soit muni d'un mandat exprès de l'amirauté, mais encore qu'il puisse produire *un mandat spécial* du ministre de la marine de France. Sans cela,il n'a ni le droit ni le pouvoir pour lui, et peut être légitimement repoussé à coups de canon par le navire qu'il voudrait aborder.

« Quant aux Etats-Unis,a ajouté M. Guizot, ils ont dans leur résistance au droit de visite, une raison que n'a pas la France. L'Angleterre prétend, exercer sur les bâtimens de l'union américaine, une espèce de droit de presse, c'est-à-dire que, lorsque par un motif quelconque, elle visite un bâtiment américain, elle a droit d'y reconnaître les matelots anglais déserteurs, de les y prendre et de les renvoyer en Angleterre. C'est là le grand motif de la résistance des américains contre tout droit de visite anglais, sous quelque prétexte qu'il se produise. »

— MM. Thiers, Dupin, Berryer et plusieurs autres membres de l'opposition ont pris part à cette discussion importante; mais, on croit que, malgré leurs efforts, le gouvernement l'emportera, ou que du moins la chambre adoptera le contre-amendement de M.J. Lefèvre qui, sans jeter le blâme sur la conduite du ministère, lui recommande avec confiance de se montrer de plus en plus sévère dans l'exécution des mesures qui se rattachent au droit de visite. Le cabinet a d'ailleurs, de lui-même, adhéré à cet amendement.

— M. Billaut, l'auteur de l'amendement qui a donné lieu aux débats animés des deux dernières séances à la chambre des députés, passe généralement pour un orateur habile et doué d'une grande profondeur d'idées; on le regarde aussi comme destiné à être appelé un jour aux affaires. Il n'est âgé que de 35 ans et compte parmi les plus chauds partisans de M. Thiers.

— On a remarqué avec quelque surprise que M. de Lamartine, qui a pris l'année dernière une part si active à la discussion des affaires d'Orient, s'est abstenu de parler dans les débats qui se sont élevés sur le premier paragraphe de l'adresse. Son silence donne lieu à toutes sortes de conjectures.

On lit dans le *Courrier français.* Il paraît que M. de Salvandy se proposait de prendre la parole dans la discussion de l'adresse, et de donner des explications sur la véritable cause de son départ de Madrid. M. Guizot a négocié, dit-on, pendant deux jours pour obtenir le silence de l'ambassadeur, et n'ayant pu vaincre son obstination, il a porté la question devant le conseil des ministres, qui a dû enjoindre à M. de Salvandy de ne point parler.

On est très-curieux de savoir si cet ambassadeur obéira aux ordres de ses supérieurs, ou s'il fera usage du droit que lui confère son titre de député. La curiosité à cet égard ne tardera pas à être satisfaite; car c'est demain, après le vote sur le droit de visite, que commencera la discussion de l'amendement concernant les difficultés soulevées par la question des lettres de créance.

L'attention du public Parisien continue de se partager entre les débats de

la chambre des députés et les scandaleuses révélations mises au jour par le procès Lehon. On se demande généralement où ont pu passer les sommes immenses détournées par cet ex-notaire, sommes qui, comme on le sait se montent à près de 6,000,000 de francs. On ne connait aucune passion à M. Lehon, qui passait généralement pour un homme d'ordre, ne faisait aucune dépense extraordinaire et ne jouait même jamais. Le silence obstiné qu'il garde, donne lieu aux conjectures les plus hasardées et les plus diverses. M. Chaix d'Estanges qui s'était d'abord chargé de la défense de l'accusé vient, après un mur examen de l'affaire, de renvoyer les actes et de se recuser. D'après la tournure que prend ce procès, il se pourrait fort bien que le tribunal de police correctionnelle se déclarât incompétent, et que le prévenu, renvoyé devant la cour d'assises, fût condamné à une peine infamante.

Londres, 22 *Janvier*. — Aujourd'hui vers les 1 heure de l'après midi, le prince Albert, le duc de Wellington, le comte Delawarr, le marquis d'Exeter, et plusieurs autres personnages distingués, se sont rendus à l'hôtel militaire de Greenwich pour y attendre l'arrivée de S. M. le Roi de Prusse. A 2 heures et demie, une fanfare signala l'arrivée du *Firebrand*; alors le prince Albert, le duc de Wellington, l'amiral Stopford gouverneur de Greenwich et leur suite, descendirent les marches de l'hôtel pour aller au devant du souverain étranger, qui débarqua, salué par une salve de 21 coups de canon, par la musique de différents regiments qui jouait l'air de *God save the queen*, et par les acclamations mille fois répétées de la multitude, qui garnissait tous les abords du débarcadère. Le Prince Albert s'approcha avec empressement du Roi et lui présenta l'amiral Stopford. S. M. se montra très-reconnaissante de l'accueil qui lui était fait et, serrant avec cordialité les mains du duc de Wellington, lui exprima toute la satisfaction qu'elle éprouvait de le voir au nombre des personnes qui étaient venues à sa rencontre. Après être entrée un moment dans la demeure du gouverneur du l'hôtel, S. M. monta en voiture avec le Prince Albert et se dirigea vers Windsor.

— La cérémonie du baptême aura définitivement lieu le 25 du courant. Tous les ministres doivent se rendre à Windsor, le 24 et ne reviendront à Londres que le 29.

— D'après le *Morning Herald*, la duchesse d'Inverness, l'épouse du duc de Sussex, n'a point reçu de billet d'invitation, et le duc de Sussex a dû avoir, à ce sujet, une explication avec la Reine.

— Le Roi de Prusse et la Reine Victoria sont arrière-petits enfants du même ascendant maternel. En effet, la mère de la Reine Charlotte (femme de Georges III) était l'ayeule de la feue Reine de Prusse (mère du roi actuel, et par conséquent la bisaïeule de la Reine Victoria et de Frédéric Guillaume IV). La Reine Charlotte était la tante de la feue Reine de Prusse, et la grand' tante du souverain actuel.

— Le vaisseau de guerre *le Fantôme*, envoyé en croisière vers les côtes d'Afrique pour y surveiller la traite des des noirs, vient de retourner au cap de Bonne Espérance. Pendant les six mois qu'il a été en mer, ce vaisseau, secondé par deux autres frégates, a arrêté 33 bâtiments négriers et rendu la liberté à 3,427 noirs.

Madrid, 14 *Janvier*. — Les nouvelles d'Espagne ne présentent qu'un intérêt secondaire. En attendant la discussion de l'adresse dans la chambre des députés, les débats des cortès restent sans importance.

— Des bruits assez divers circulent sur les mesures économiques projetées par le gouvernement du régent. Les uns prétendent qu'il doit supprimer la manufacture d'armes établie à Eybar; les autres qu'il se propose de faire réduire de 25 à 15% le droit sur les étoffes de coton de 34 à 40 fils. Rien, du reste n'est encore certain à l'égard de ces deux mesures. Il est même permis de croire qu'aucune résolution n'a été prise par rapport aux tissus de coton, tant l'opinion s'est prononcée fortement en Catalogne contre tout ce qui tendrait à favoriser les importations étran-

gères. On raconte même que, dans les bals à Barcelone et ailleurs, les jeunes gens s'abstiennent d'inviter à danser les femmes qui ne sont pas exclusivement vêtues avec des étoffes provenant de l'industrie nationale.

Constantinople, 5 *Janvier.* — A la suite de la dernière conférence du chargé d'affaires de France, M. de Bourqueney, avec le Reis-Effendi, la Porte a protesté formellement contre l'intronisation de l'évêque protestant de Jérusalem, et déclaré que les deux puissances intéressées ne l'ayant point prévenue officielement de ce fait, avaient par la même, porté atteinte à ses droits de souveraineté sur la Syrie.

MODES.

Ensemble de toilette. — *Négligé du matin.* — Robe de chambre en cachemire, fond bleu, dessins mauresques, doublée en satin orange. Baigneuse en point de Paris. Fichu bouffant, pantouffles de velours.

Négligé de ville. — Rédingote en barpont gros vert, dit maupatins de Lille, pélerine pareille, garnie de petit-gris. Capote de satin violet, demi-voile en dentelle noire, mouchoir festonné. Brodequins noirs.

Toilette de ville. — Robe de pékin double noir, rayée vert et violet. Longue pélerine en velours vert. Chapeau en velours épinglé blanc. Mouchoir garni de malines, manchon d'hermine.

Négligé du soir. — Robe en damas gris perle, ouvrant sur une jupe de satin rose, les revers de la robe gris, plissés de distance en distance par des flots de rubans roses; tulle bouillonné au corsage et aux manches. Gants blancs, garnis de rubans roses. Coiffure Sévigné, flot de rubans roses dans les cheveux.

Toilette du soir. — Robe de satin bleu très-pâle, tunique en point d'Angleterre à volants, roses espacées à l'œuvre de diamants, et feuillages de velours soulevant les volants. Gants Médicis. Parure de diamants. Eventail riche et bouquet.

L'hermine est beaucoup portée. Elle se retrouve partout, aux spectacles, en pélerines, longues ou doublure de petits mantels de velours; aux promenades, en immenses palatines longues, hauts parements et manchons; chez soi, autour des robes de chambre de satin bleu marine, ou au bord des petits pardessus de cachemire bleu, que l'on jette sur le peignoir de batiste, garni de dentelles, qui attend l'heure de la toilette.

Le velours est aussi très à la mode, il se voit partout, et ce n'est plus même une élégance remarquable à Paris que de porter une redingote de velours, un manteau de velours violet, vert ou noir, garni de martre.

MESCELLANEA.

Tous les jours, les vieilles coutumes se perdent: amoureux du changement, nous nous empressons d'oublier comment ont vécu nos pères, et nous demandons aux temps nouveaux, de nouveaux usages, de nouveaux plaisirs.

Autrefois, pendant le carnaval, les amis, les connaissances d'une maîtresse de maison, se réunissaient revêtus du costume de *krakowiak* et, musique en tête se rendaient en masse chez la dame où ils avaient résolu de passer la soirée. On s'emparait de toutes les clés, on vidait le buffet, on vidait la cave, et l'on ne partait que lorsque la fatigue obligeait à quitter la place.

Avant hier, une fête à peu près semblable a eu lieu chez Me la Csse Stanislas Grabowska. Une société nombreuse et choisie, après s'être réunie chez Me la comtesse Malachowska, s'est rendue précédée d'un corps de musiciens, à l'hôtel de la Cour des comptes. Les maîtres de la maison se sont empressés d'aller au devant de leurs hôtes joyeux, et leur ont fait servir, suivant l'antique usage l'hydromel et le café; puis les danses commencèrent et se prolongèrent jusqu'au jour.

S. A. Madame la Princesse de Varsovie, accompagnée de Melle sa Fille, la Princesse Anastasie, ont honoré de leur présence, cette fête, une des plus brillantes et des plus gaies qui aient été données pendant ce carnaval, de trop courte durée.

Réponse. Les ouvrières les plus vertueuses sont les ouvrières en corsage (encore sages).

Grand-Théâtre. Robert Diabeł (*Robert le Diable.*)

Hier, dans la soirée, — *3 degrés de froid.* — *Ce matin,* — 6.